

La Seine-Saint-Denis, un territoire d'échanges entre actifs et résidents

La Seine-Saint-Denis est un département où l'inadéquation entre emplois et qualification des actifs résidents est élevée. Ces déséquilibres sont compensés par des échanges nombreux, à destination ou en provenance du département. Environ deux emplois sur trois sont occupés par des non-résidents. Les flux de navetteurs entre départements s'accompagnent de flux salariaux défavorables, en moyenne, aux résidents de Seine-Saint-Denis. Différentes polarités existent au sein du département. La zone de Saint-Denis et Saint-Ouen est tournée vers le nord des Hauts-de-Seine et l'ouest de Paris. La zone aéroportuaire de Tremblay-en-France et Villepinte est attractive jusqu'au sud de l'Oise.

Frédéric Bertaux, Issam Khelladi, Odile Wolber (Insee)

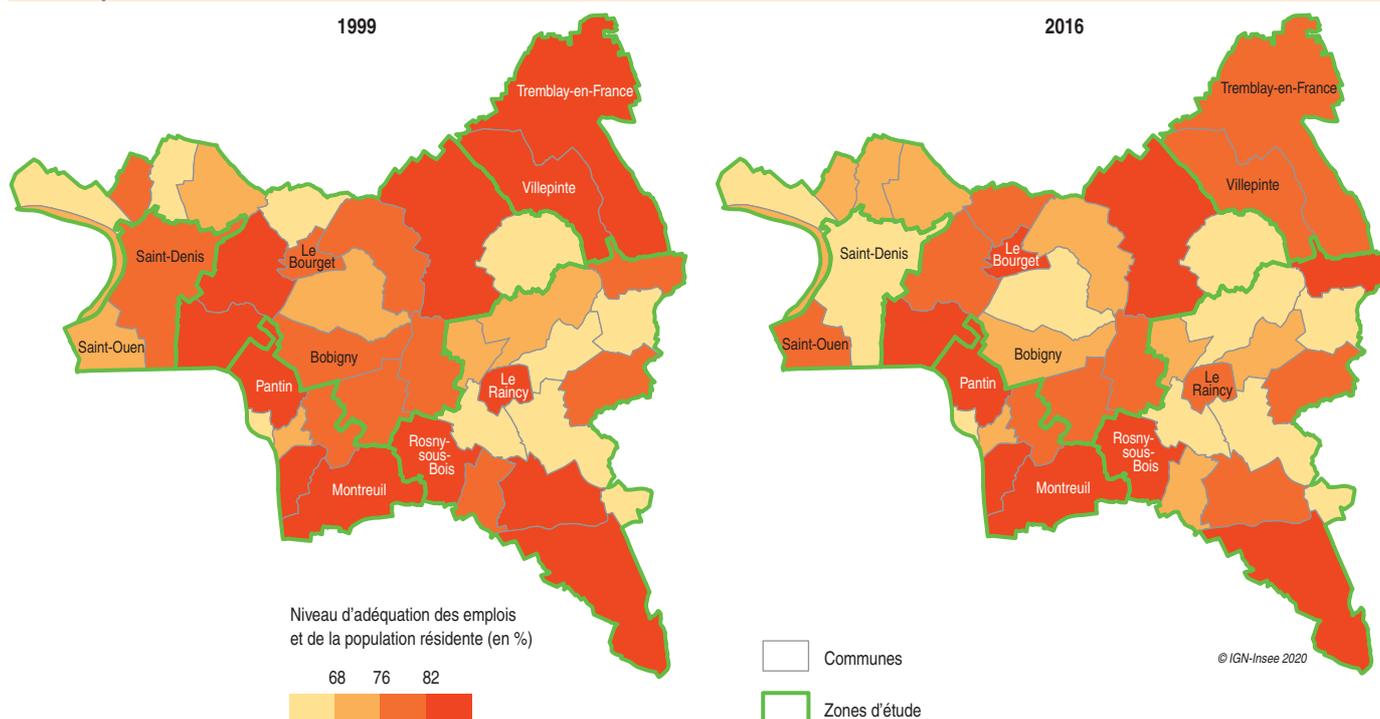
Un département où l'inadéquation entre emplois et actifs résidents est élevée

Le tissu d'emplois offerts en Seine-Saint-Denis, territoire historiquement industriel, s'est profondément modifié depuis une vingtaine d'années. Depuis 2000, le nombre d'emplois au lieu de travail dans le département a fortement progressé (+ 110 000 emplois), plus vite que dans les sept autres départements franciliens. Cette progression s'est accompagnée d'une tertiarisation massive et d'une

orientation d'une partie des emplois vers des fonctions métropolitaines supérieures. Dès lors, les contrastes entre fragilités sociales des résidents et pôles d'emplois dynamiques se sont accentués. En effet, compte tenu du niveau de qualification de la population active résidente, celle-ci ne bénéficie que partiellement du dynamisme de l'emploi. La Seine-Saint-Denis est l'un des départements où le niveau d'adéquation entre emplois et catégories socioprofessionnelles (figure 1) est le moins élevé (89^e rang national).

Deux emplois sur trois en Seine-Saint-Denis sont occupés par des actifs non résidents (figure 2). Cette part est particulièrement élevée dans certaines communes proches de Paris, comme à Saint-Ouen, à Saint-Denis ou à Montreuil ainsi qu'à Tremblay-en-France ou à Noisy-le-Grand. Les échanges entre la Seine-Saint-Denis et les autres territoires s'observent également dans l'autre sens. Ainsi, 56 % des actifs résidents de Seine-Saint-Denis exercent leur emploi en dehors de ce département.

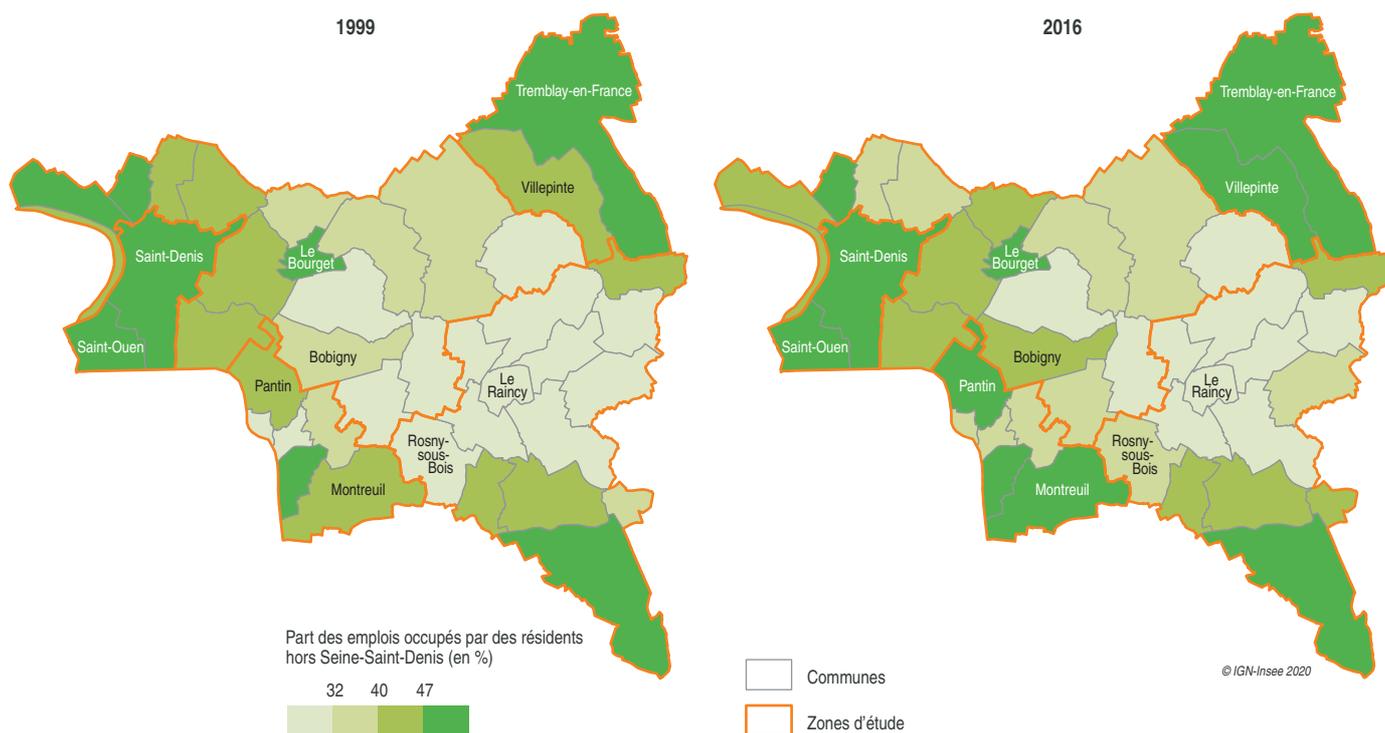
1 Entre 1999 et 2016, le niveau d'adéquation entre la population et les emplois diminue dans de nombreuses communes du département



Lecture : à Saint-Denis, le niveau d'adéquation entre la population résidente et les emplois a diminué entre 1999 et 2016. En 1999, il était compris entre 76 % et 82 % alors qu'en 2016, il est inférieur à 68 %.

Source : Insee, recensements de la population 1999 et 2016.

2 Davantage d'emplois occupés par des non-résidents dans la zone de Saint-Denis et Saint-Ouen et la zone d'influence aéroportuaire



Lecture : à Montreuil, la part des emplois occupés par des actifs ne résidant pas en Seine-Saint-Denis est supérieure à 47 % en 2016, en augmentation par rapport à 1999 où elle était comprise entre 40 % et 47 %.

Source : Insee, recensements de la population 1999 et 2016.

Il s'ensuit de très importantes navettes domicile-travail dans le département, pour les actifs occupés comme pour les résidents. Les distances et durées moyennes de déplacement des résidents séquano-dionysiens sont ainsi supérieures à celles des actifs des autres départements de la métropole du Grand Paris. La présence de réseaux de transport facilite les navettes domicile-travail, induisant des flux plus importants.

Des flux salariaux en défaveur des résidents

Les déplacements domicile-travail à l'arrivée ou au départ de la Seine-Saint-Denis sont, du point de vue des flux salariaux, défavorables au département. En effet, en 2015, la Seine-Saint-Denis est l'un des trois départements franciliens (avec Paris et les Hauts-de-Seine) où la masse salariale générée par les emplois (16,3 milliards d'euros, *figure 3a*) est supérieure à celle perçue par les résidents (13,9 milliards d'euros, *figure 3b*).

Près de 70 % de la masse salariale générée par les emplois dans le département est perçue par des actifs n'y résidant pas. Cette part est plus élevée que celle des emplois occupés par des non-résidents, signe que les salaires de ces derniers sont globalement plus élevés que ceux des

actifs exerçant et résidant en Seine-Saint-Denis.

Environ 13 % de la masse salariale est captée par des Parisiens, 10 % par des Seine-et-Marnais et 14 % par des non-Franciliens.

À l'inverse, 37 % de la masse salariale captée par les résidents est le fait d'actifs travaillant dans le département et 30 % d'actifs travaillant à Paris.

La zone de Saint-Denis et Saint-Ouen plutôt polarisée par le nord des Hauts-de-Seine et l'ouest de Paris

L'analyse des navettes domicile-travail des actifs résidant en Seine-Saint-Denis permet de repérer les communes avec lesquelles les territoires de ce département entretiennent des relations préférentielles (*encadré*). La zone de Saint-Denis

et Saint-Ouen par exemple apparaît comme tournée vers le nord des Hauts-de-Seine et l'ouest de Paris (*figure 4*). En revanche, les déplacements domicile-travail vers le nord-est de Paris (18^e, 19^e et 20^e arrondissements) sont relativement moins intenses, sans doute en raison des moyens de transports moins développés. Une autre cartographie des polarités en Seine-Saint-Denis peut être établie en étudiant non pas le lieu de travail des résidents de Seine-Saint-Denis mais plutôt le lieu de résidence des actifs exerçant dans le département (*figure 5*). Cette approche met en évidence l'influence de la zone aéroportuaire de Tremblay-en-France et de Villepinte du nord de la Seine-et-Marne jusqu'au sud de l'Oise. À l'inverse, le centre et l'est du département, plus fragiles économiquement, n'attirent que très peu d'actifs des autres

Des modèles gravitaires pour l'étude des navettes domicile-travail

L'analyse des navettes domicile-travail fait appel à l'utilisation des modèles gravitaires, modèles inspirés de la physique (loi de Newton). La modélisation porte sur les mobilités entre le lieu de résidence et le lieu de travail. Elle suppose que les flux de navetteurs, entre une zone A et une zone B, sont proportionnels au nombre d'actifs occupés résidant sur la zone A, au nombre d'emplois dans la zone B, et inversement lié à la distance qui les sépare.

L'interprétation des résultats repose principalement sur l'analyse de la différence entre les flux observés et les flux estimés par le modèle (matrice des résidus). Les modèles gravitaires permettent donc de faire ressortir des liens privilégiés entre les zones et de mettre en évidence celles qui attirent plus que prévu et inversement.

Le réseau de transport en commun n'est pas pris en compte, a priori, dans les modèles. En revanche, il peut expliquer, a posteriori, que deux zones entretiennent entre elles des liens privilégiés.

3a 31 % du montant total des salaires versés par les établissements implantés en Seine-Saint-Denis reviennent à des actifs résidant en Seine-Saint-Denis

Masse salariale totale annuelle versée (en milliers d'euros) aux actifs travaillant en Seine-Saint-Denis, et lieu de résidence de ces actifs (en % de cette masse salariale)

	Lieu de travail des actifs					
	Zone de Pantin à Montreuil	Zone Nord et Centre	Zone Grand Paris Grand Est	Zone de Saint-Denis et Saint-Ouen	Zone d'influence aéroportuaire	Seine-Saint-Denis
Masse salariale annuelle totale versée	2 685 676	4 334 352	2 301 711	4 278 460	2 675 742	16 275 941
Lieu de résidence des actifs :						
Paris	17,6	9,0	6,3	18,6	9,5	12,6
Seine-Saint-Denis : ensemble des 5 zones	32,2	45,6	43,7	17,4	17,8	31,2
Zone de Pantin à Montreuil	16,5	3,8	2,7	1,7	1,2	4,8
Zone Nord et Centre	7,3	29,1	7,6	6,2	6,2	12,7
Zone Grand Paris Grand Est	6,8	8,2	31,3	2,6	3,6	9,0
Zone de Saint-Denis et Saint-Ouen	1,1	2,4	0,7	6,4	0,7	2,7
Zone d'influence aéroportuaire	0,5	2,1	1,4	0,5	6,1	2,0
Hauts-de-Seine et Val-de-Marne	20,8	11,4	14,8	21,1	11,5	16,0
Grande couronne	20,8	23,7	27,3	27,8	29,5	25,7
Île-de-France	91,4	89,7	92,1	84,9	68,3	85,5
Province	8,6	10,3	7,9	15,1	31,7	14,5
France métropolitaine	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Lecture : en 2015, les actifs travaillant dans la zone de Pantin à Montreuil ont perçu 2,7 milliards d'euros de salaires ; 32 % de cette masse salariale a été versée à des actifs résidant en Seine-Saint-Denis.

Source : Insee, DADS 2015.

départements ; leur influence est circonscrite à quelques communes (principalement limitrophes, dans le Val-d'Oise).

Zone de Saint-Denis et Saint-Ouen : des échanges prépondérants avec Paris et les Hauts-de-Seine

La zone de Saint-Denis et Saint-Ouen, du fait de son important pôle d'emplois tertiaires, accueille 85 % d'actifs qui ne rési-

dent pas dans ces communes. À l'inverse, 29 % des actifs résidant dans cette zone y travaillent, 35 % travaillent à Paris et 13 % dans les Hauts-de-Seine. Les flux vers Paris sont nombreux, en particulier vers les 8^e, 17^e, 18^e, 19^e et 20^e arrondissements, mais ils ne sauraient être qualifiés de privilégiés. Ce déficit de navetteurs résulte d'une inadéquation entre la structure des emplois sur Paris, où les cadres sont surreprésentés, et celle des actifs

résidant à Saint-Denis et Saint-Ouen, qui occupent moins fréquemment des postes d'encadrement.

Du fait d'une forte concentration de l'emploi (189 emplois pour 100 actifs), et tout particulièrement pour les cadres des fonctions métropolitaines (383 emplois pour 100 actifs) (*Définitions*), la masse salariale générée par l'activité économique dans cette zone de Saint-Denis et Saint-Ouen est trois fois supérieure à celle

3b 30 % du montant total des salaires des résidents de la Seine-Saint-Denis sont versés par des établissements implantés sur Paris

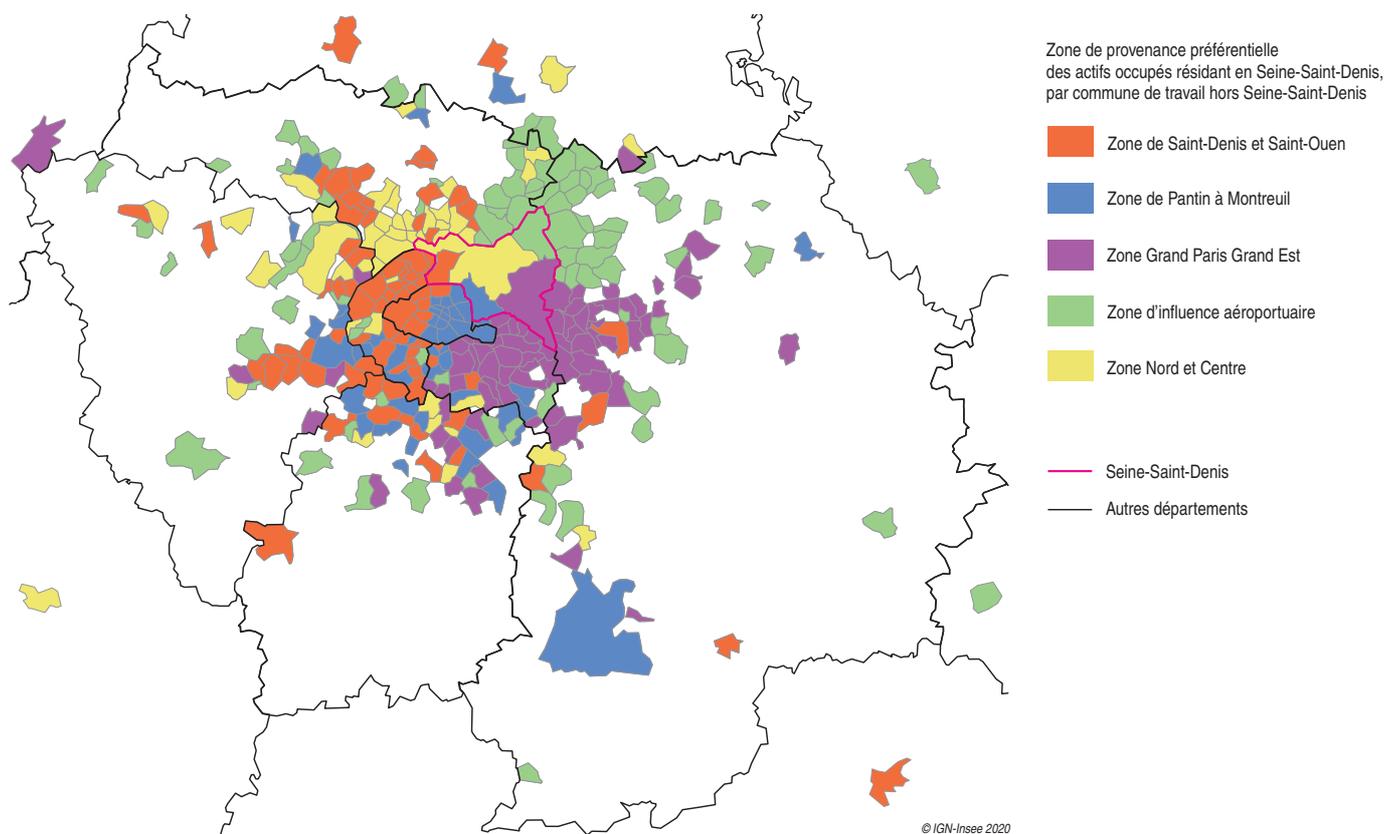
Masse salariale totale annuelle perçue (en milliers d'euros) par les résidents de Seine-Saint-Denis, et lieu d'implantation des établissements rémunérateurs (en % de cette masse salariale)

	Lieu de résidence					
	Zone de Pantin à Montreuil	Zone Nord et Centre	Zone Grand Paris Grand Est	Zone de Saint-Denis et Saint-Ouen	Zone d'influence aéroportuaire	Seine-Saint-Denis
Masse salariale annuelle totale perçue	2 625 529	5 240 087	3 966 567	1 358 382	680 119	13 870 684
Lieux d'implantation des établissements employeurs :						
Paris	41,4	27,9	26,9	34,0	17,7	30,3
Seine-Saint-Denis : ensemble des 5 zones	29,6	39,4	36,9	32,8	47,4	36,6
Zone de Pantin à Montreuil	16,9	3,8	4,6	2,2	2,1	6,3
Zone Nord et Centre	6,3	24,0	9,0	7,7	13,5	14,2
Zone Grand Paris Grand Est	2,4	3,4	18,1	1,2	4,7	7,3
Zone de Saint-Denis et Saint-Ouen	2,8	5,1	2,8	20,3	3,1	5,4
Zone d'influence aéroportuaire	1,2	3,1	2,4	1,4	24,0	3,4
Hauts-de-Seine et Val-de-Marne	19,0	17,0	20,7	21,0	11,6	18,5
Grande couronne	7,6	13,7	13,5	10,0	21,3	12,5
Île-de-France	97,6	98,0	98,0	97,8	98,0	97,9
Province	2,4	2,0	2,0	2,2	2,0	2,1
France métropolitaine	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Lecture : en 2015, les résidents de la zone de Pantin à Montreuil ont perçu 2,6 milliards d'euros de salaires ; 41 % de cette masse salariale a été versée par un établissement employeur implanté à Paris.

Source : Insee, DADS 2015.

4 La zone d'attraction économique du nord des Hauts-de-Seine et de l'ouest de Paris comprend la zone de Saint-Denis et Saint-Ouen



Lecture : les actifs résidant dans la zone d'influence aéroportuaire de Seine-Saint-Denis représentent une part plus importante (8,7 %) des emplois de Roissy-en-France (Val-d'Oise) que les résidents des quatre autres zones prises individuellement. La zone d'influence aéroportuaire fait partie de la zone d'attraction économique de Roissy-en-France, qui figure donc en vert (couleur attribuée à la zone d'influence aéroportuaire). Les communes figurant en blanc sont celles pour lesquelles aucune provenance « préférentielle » n'a pu être établie pour les emplois occupés par les résidents de Seine-Saint-Denis (part des emplois occupés par des actifs résidant dans chacune des cinq zones de Seine-Saint-Denis inférieure à 0,01 %).

Sources : Insee, Filosofi 2015, recensement de la population 2015.

captée par ses résidents. Les salaires perçus par les résidents sont pour les deux tiers versés par des établissements implantés dans le reste de l'Île-de-France, notamment à Paris (34 %) et dans les Hauts-de-Seine (18 %). À l'inverse, 83 % des flux salariaux émis par ce territoire sont versés hors du département, dont 19 % à destination des Parisiens, 14 % à des Hauts-séquanais et 15 % à des non-Franciliens. Seuls 6 % des salaires versés dans le territoire reviennent à des actifs qui y résident par ailleurs.

Une moindre intégration au reste de l'Île-de-France pour la zone Nord et Centre du département

La zone au nord et au centre du département comporte deux pôles d'emplois majeurs (Bobigny et Le Bourget) ; elle compte la part la plus élevée (33 %) d'actifs résidents stables. Parmi les actifs de la zone qui n'y travaillent pas, une part importante quitte la Seine-Saint-Denis pour travailler en premier lieu à Paris (29 % des flux), dans

les Hauts-de-Seine (9 %) ou dans des communes situées dans le sud du Val-d'Oise (7 %). Ce territoire accueille moins d'actifs non résidents (40 % des emplois), comparativement à l'ensemble du département. À l'est de cette zone, les flux vers la zone d'influence aéroportuaire, caractérisée par un excédent d'emplois liés à la logistique et donc peu qualifiés, sont relativement intenses.

Les flux de navetteurs vers le 18^e arrondissement de Paris, vers le nord des Hauts-de-Seine (Gennevilliers) et Saint-Denis, sont peu développés. De même, les actifs en provenance de l'est parisien (18^e, 19^e et 20^e arrondissements), dont le niveau moyen de qualification est assez élevé, sont relativement peu nombreux. Le territoire, fragile du point de vue social et économique, est peu pourvoyeur d'emplois de cadres : neuf emplois sur dix ne relèvent pas des emplois de cadres des fonctions métropolitaines.

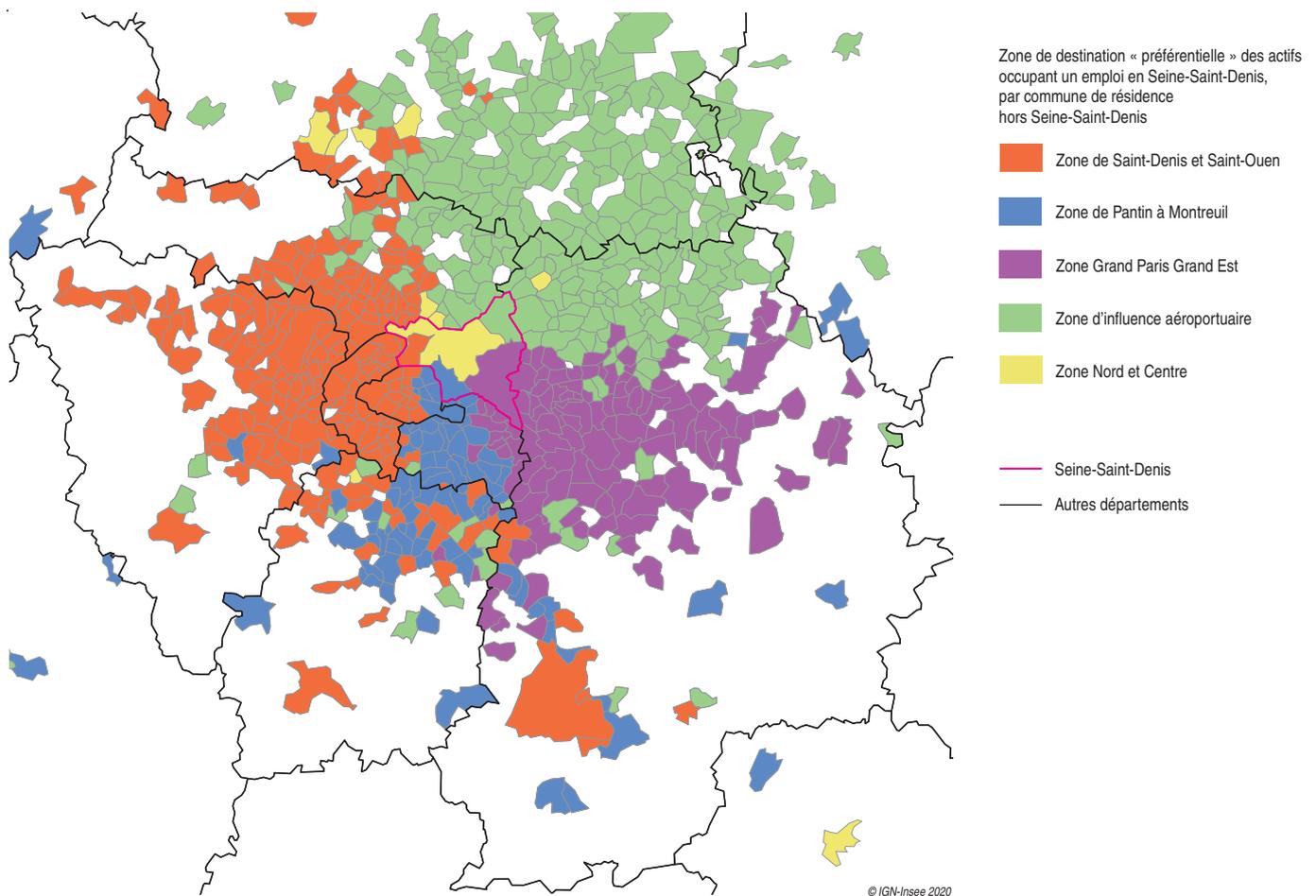
Déficitaire en emplois de cadres, cette zone capte une masse salariale supérieure à celle délogée par les emplois qui s'y

trouvent. Par ailleurs, 29 % de la masse salariale générée par les établissements implantés dans cette zone sont captés par les résidents ; 11 % sont versés aux Valdoisiers.

Des flux conséquents vers Paris pour la zone de Pantin à Montreuil

Dans la zone allant de Pantin à Montreuil, plus résidentielle et moins dense en emplois, 40 % des actifs travaillent à Paris. À l'inverse, 16 % des emplois de la zone sont occupés par des Parisiens et 11 % par des habitants du Val-de-Marne. L'absence de desserte directe vers l'ouest et le centre du département pourrait justifier des flux de navetteurs limités vers la commune de Saint-Denis. Les échanges d'actifs de cette zone avec les 19^e et 20^e arrondissements de Paris sont également peu intenses. Les actifs résidant à Vincennes, souvent des cadres, des professions intellectuelles supérieures et professions intermédiaires, ne sont pas très nombreux à venir travailler à

5 L'attractivité de la zone d'influence aéroportuaire s'étend sur tout le nord de la Seine-et-Marne et le sud de l'Oise



Lecture : les actifs du 20^e arrondissement de Paris travaillant en Seine-Saint-Denis occupent une part plus importante (2,9 %) des emplois dans la zone de Pantin à Montreuil que dans les quatre autres zones (entre 0,7 % et 1,4 %). Le 20^e arrondissement est ainsi dans la zone d'attractivité de la zone de Pantin à Montreuil et figure donc en bleu. Les communes figurant en blanc sont celles dans lesquelles le nombre de résidents actifs ayant un emploi en Seine-Saint-Denis représente moins de 0,01 % des emplois de chacune des cinq zones de la Seine-Saint-Denis.

Sources : Insee, *Filosofi 2015, recensement de la population 2015*.

Montreuil, ville peu pourvoyeuse d'emplois de cadres (pas d'échanges préférentiels entre ces deux communes pourtant limitrophes).

La concentration des emplois dans cette zone est relativement forte (97,6 emplois pour 100 actifs occupés) et le niveau de qualification des résidents plus élevé que dans le reste du département (18 % des résidents en emploi sont cadres des fonctions métropolitaines). La masse salariale perçue par les résidents est légèrement supérieure à celle versée par les établissements implantés sur la zone. Les salaires des actifs résidents sont le plus souvent captés dans le reste de l'Île-de-France (68 %), notamment à Paris (41 %), mais 17 % sont perçus dans la zone. À l'inverse, les salaires générés par les emplois de la zone sont perçus pour 18 % par des Parisiens, 17 % par des résidents de la zone et 13 % par des Val-de-Marnais.

De fortes interactions avec le Val-de-Marne et la Seine-et-Marne pour l'EPT Grand Paris Grand Est

Plus éloignés de la capitale, un quart des actifs résidant au sein de l'établissement public territorial (EPT) Grand Paris Grand Est travaillent à Paris. Cette zone compte la plus faible part d'emplois occupés par des Parisiens (5 %). En raison notamment de la desserte par la ligne E du RER, les flux de navetteurs sont néanmoins relativement importants vers les 8^e et 9^e arrondissements de Paris. Le rayonnement de cette zone est très local, aux frontières de la Seine-Saint-Denis, du Val-de-Marne (18 % des flux entrants) et de la Seine-et-Marne (9 % des flux entrants et sortants). Parmi les actifs résidant dans cette zone, 9 % travaillent dans la zone Nord et Centre et de l'est du département, laquelle offre des emplois dont le contenu est proche des qualifications des

habitants de l'EPT : 87 % des actifs résidant dans l'EPT ne sont pas des cadres des fonctions métropolitaines.

Cette zone étant résidentielle, avec moins d'emplois que d'actifs tant pour les cadres que pour les non-cadres, les salaires perçus par les résidents sont supérieurs à la masse salariale dégagée par les emplois dans cette zone. Une part importante (31 %) de la richesse générée par les établissements de l'EPT est captée par les résidents. Par ailleurs, 27 % des salaires perçus dans ce territoire proviennent d'établissements parisiens (18 % pour les établissements implantés dans l'EPT).

Une attractivité qui s'étend sur l'Oise et l'Aisne pour la zone de Villepinte et Tremblay-en-France

Dans la zone d'influence aéroportuaire composée de Tremblay-en-France et

Villepinte, seuls 18 % des actifs occupés travaillent à Paris. Ces actifs se dirigent davantage vers d'autres communes de la Seine-Saint-Denis (25 % des navettes domicile-travail), du Val-d'Oise et de la Seine-et-Marne. En sens inverse, l'attractivité économique de la zone s'étend bien au-delà de la région, jusqu'à l'Oise et l'Aisne. Ainsi, 13 % de ces emplois sont occupés par des non-Franciliens. Les échanges avec la zone Nord et Centre

du département sont également importants : ils représentent 15 % des flux sortants et 14 % des flux entrants ; ils sont favorisés par la desserte du RER B, ainsi que par l'excédent d'emplois peu ou pas qualifiés dans la zone d'influence aéroportuaire.

Du fait d'une forte concentration des emplois (129 emplois pour 100 actifs), la masse salariale générée par les établissements implantés dans la zone

d'influence aéroportuaire est quatre fois supérieure à celle perçue par les résidents. Près de la moitié (47 %) de la masse salariale perçue par les actifs résidents provient du département et près d'un quart de la zone elle-même. La grande majorité (82 %) des salaires versés par les établissements sont captés par des non-résidents de la Seine-Saint-Denis, dont plus du tiers par des non-Franciliens. ■